Initiative Prospective Agricole et Rurale

Les investissements agricoles italiens dans les biocarburants au Sénégal

Processus d'investissement, d'acquisition foncière et impacts sur les communautés locales

Contexte et enjeux

- L'agriculture joue un rôle clé en Afrique Subsaharienne (30% du PIB)
  - Importante source de devises
  - Secteur principal pourvoyeur d'emplois, abrite environ 60% de la population active
  - Procure l'essentiel des revenus des ménages ruraux
- La pauvreté rurale est encore alarmante
- Trois crises à l'échelle mondiale: alimentaire, financière et énergétique
- Investissements directs étrangers à large échelle dans l'agriculture
- Investissements dans les biocarburants

Des raisons différentes de promotion des biocarburants

- Au nord, nécessité d'améliorer la sécurité énergétique en:
  - Réduisant la dépendance par rapport aux sources étrangères de pétrole;
  - La diminution des gaz à effet de serre
- Au sud, en particulier les pays non producteurs de pétrole, besoin de :
  - Diversifier les sources d'énergie
  - Attirer les investissements directs étrangers dans l'agriculture

Situation du Sénégal

- Dépendance accrue par rapport aux importations de pétrole
  - La facture pétrolière a triplé en 8 ans;
  - Les contraintes budgétaires, la distribution défaillante de l'énergie et les politiques inefficaces;
- Dépendance par rapport aux importations alimentaires qui couvrent 60% des besoins alimentaires
  - Faible productivité du secteur agricole;
  - Croissance annuelle de la production de céréales inférieure à la croissance démographique;
- De nouvelles options politiques: diversification énergétique
  - Promotion d'un programme de biocarburants

Objectifs et méthodologie

- Collecte de données et analyse de l'impact des investissements agricoles italiens dans les biocarburants au Sénégal
  - De façon spécifique, il s'agit d'analyser les impacts sur les droits de l'homme, la sécurité alimentaire, l'accès à la terre et l'environnement des communautés locales
- Mise en œuvre de (4) études de cas
  - Jatropha Technology Farm (JTF-Senegal) dans les CR de Nétéboulou et Ndoga Babacar (Tamba)
  - Senethanol/senhuile dans la CR de Fanaye
  - African National Oil Corporation (ANOC) dans la CR de Ourour
  - Société de Boulonnerie Europe Sénégal (SBE Sénégal) dans le village de Beud Dieng, CR de Mérina Dakhar

Méthodologie: Cadre d'analyse

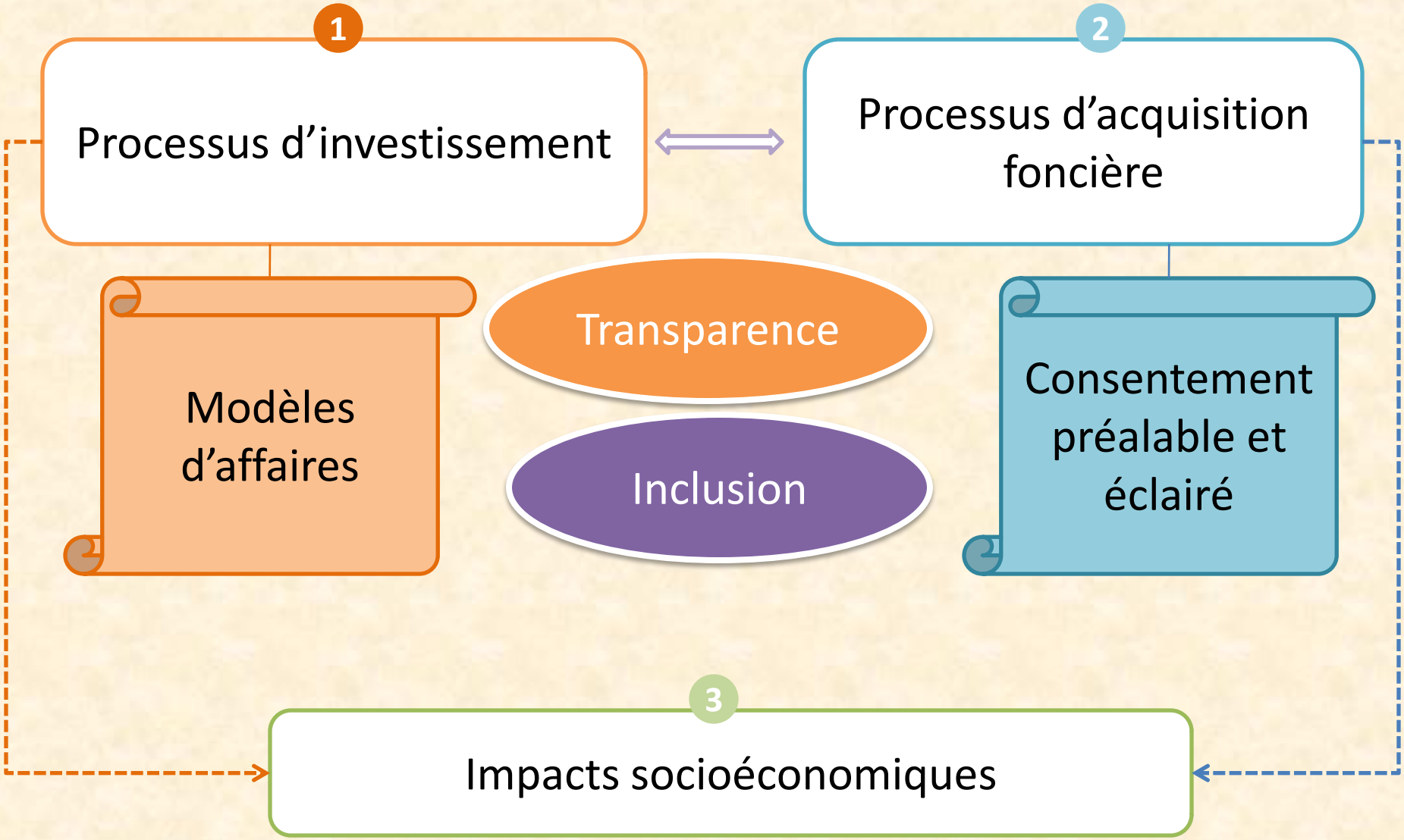

Cadre réglementaire (1)

- Existence d'un code des investissements qui accorde des avantages importants aux entreprises
  - Pendant la phase d'installation (Art. 18):
    - Exonération de droits de douanes sur le matériel importé;
    - Suspension de TVA
  - Pendant la phase d'exploitation (Art. 19):
    - Exonération de la contribution forfaitaire à la charge des employeurs pendant 5 ans;
    - crédit d'impôt pendant 5 ans d'un montant égal à 40% du coût des investissements réalisés ;

Cadre réglementaire (2)

- La loi sur les biocarburants est favorable aux droits à l'alimentation des populations car elle assure expressément :
  - des garanties foncières aux nationaux ;
  - le respect de l'équilibre entre différentes spéculations ;
  - la destination locale de la production ;
  - la nécessité d'une étude d'impact environnementale avant toute mise en œuvre.
- La pratique est bien différente

Localisation des 4 études de cas

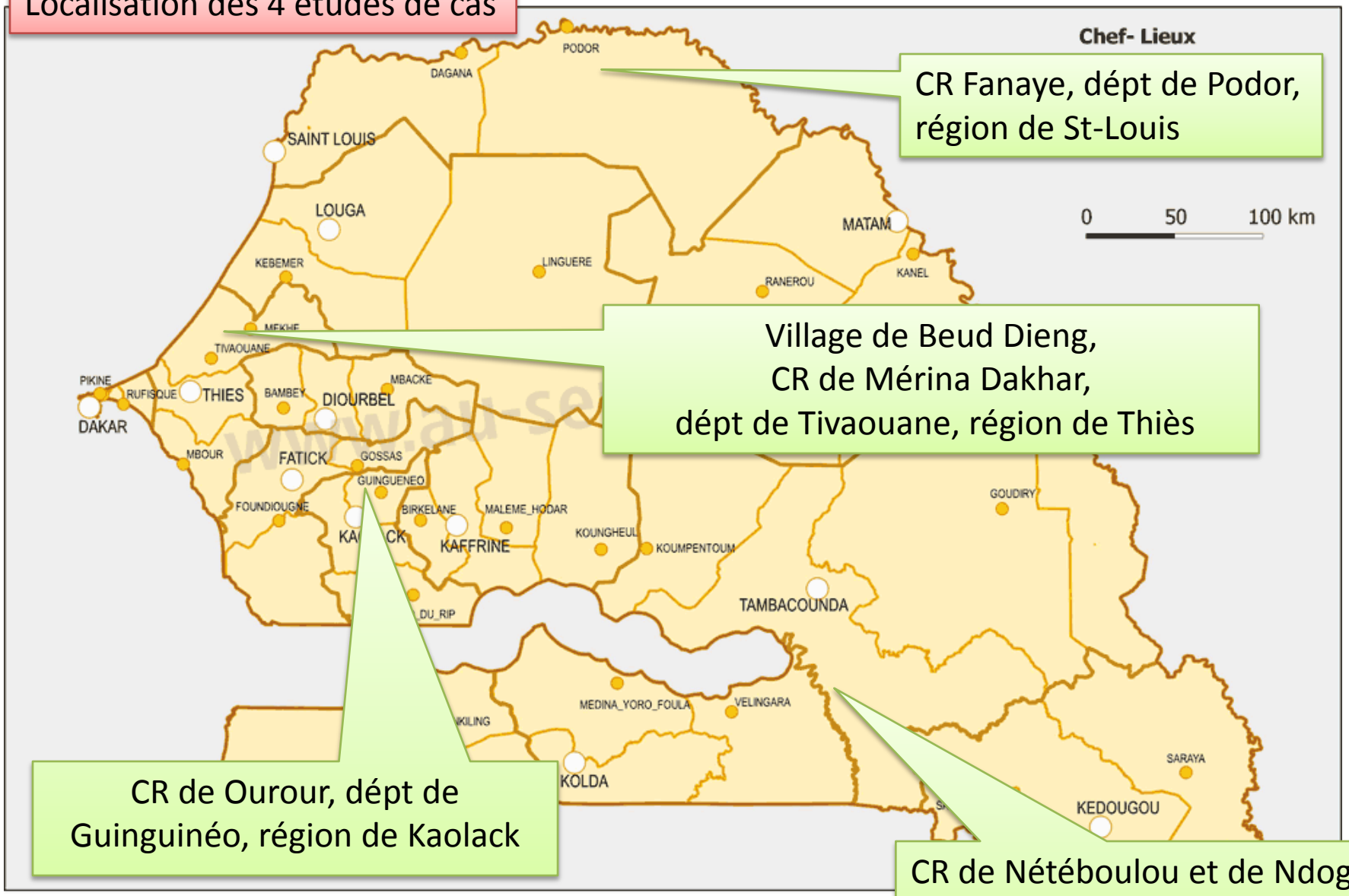

CR Fanaye, dépt de Podor, région de St-Louis

Village de Beud Dieng, CR de Mérina Dakhar, dépt de Tivaouane, région de Thiès

CR de Ourour, dépt de Guinguinéo, région de Kaolack

CR de Nétéboulou et de Ndoga Babacar, dépt de Tamba

Les 4 études de cas

1

- **Jatropha Technology Farm** (JTF)
  - Investisseur: Tozzi Renewable Energy (TRE SPA) ;
  - Superficie convoitée: 50000 ha
  - Zone: Nétéboulou et Ndoga Babacar (Tamba)
  - Investissements projetés: 21,501 milliards FCFA

2

- **Senethanol/Senhuile**
  - Investisseur: ABE Italia et Tampieri Financial Group SPA;
  - Superficie convoitée: 20000 ha
  - Zone: Fanaye (Podor)
  - Investissements projetés: 100 milliards FCA

3

- **African National Oil Corporation** (ANOC)
  - Investisseur:
  - Superficie convoitée: 750 ha à Ourour et 2000 ha à Dianke Souf
  - Zone: Ourour / Gossas
  - Investissements projetés: 7,614 milliards FCFA

4

- **Société de Boulonnerie Europe Sénégal**
  - Investisseur: SBE S.P.A. (Groupe Vescovini);
  - Superficie convoitée: 800 ha
  - Zone: Beud Dieng / Mérina Dakhar
  - Investissements projetés: 412,755 millions FCFA

FEBA

Analyse du processus d'investissement et d'acquisition foncière (1)

- Forte implication des autorités dans le processus d'investissement (Ministères et APIX)
- Déconnexion entre le processus d'agrément de l'investissement et l'acquisition foncière
- Manque de transparence dans le processus d'acquisition foncière (jeu parfois nébuleux de conseillers ruraux)
- Rôle clé des intermédiaires pour l'acquisition des terres

Analyse du processus d'investissement et d'acquisition foncière (2)

- Consultation tronquée mettant en exergue les emplois à créer et masquant les effets négatifs de l'intervention
- Décalage entre les positions des conseillers ruraux et des populations
- Un processus d'acquisition foncière qui a piégé à la fois les investisseurs et ceux qui ont cédé leurs terres

Analyse du processus d'investissement et d'acquisition foncière (3)

- Des modèles d'affaires inappropriés ou prenant peu compte des intérêts des agriculteurs;
- Des informations limitées aux parties prenantes (violation du droit à une information préalable et éclairée)
- Des problèmes de sécurité alimentaire faiblement pris en compte

Les modèles d'affaires

1

- **Jatropha Technology Farm**
  - Modèle ambiguë (plantation)
    - Mise en place d'une organisation de producteurs
    - contrats de production et de commercialisation
    - Tentative de contrôle du foncier

2

- **Senethanol/Senhuile**
  - Modèle de plantation
    - Contrôle de toutes les ressources y compris le foncier
    - Aucun lien avec des producteurs
    - Recrutement d'ouvriers agricoles

3

- **African National Oil Corporation** (ANOC)
  - Modèle de plantation
    - Contrôle de toutes les ressources y compris le foncier
    - Aucun lien avec des producteurs
    - Recrutement d'ouvriers agricoles

4

- **Société de Boulonnerie Europe Sénégal**
  - Modèle de contrat
    - Coopérative agricole de Beud Dieng: foncier et main d'œuvre
    - SBE: investissements, fourniture d'intrants, formation, achat produits

Effets socio-économiques

- Des revenus plus ou moins importants distribués (1500F/j) durant la phase d'installation des projets dans un contexte de pauvreté rurale généralisée;
- Des emplois souvent éphémères et dont le nombre est très en deçà des promesses
- La perte de droits fonciers par les paysans et l'impact sur la sécurité alimentaire (baisse production)
- Les dommages environnementaux en l'absence de toute étude d'impact environnementale comme requis par la législation
- L'enrichissement d'intermédiaires et le désarroi d'investisseurs face à l'opposition des populations

Quelques témoignages (1)

La population était pressée de bénéficier des promesses du projet surtout les 150 000 FCFA d'avance ; c'est pourquoi nous n'avons pas bien négocié !

Le Président du Conseil Rural de Nétéboulou

Le Conseil Rural voulait, avant de s'engager, que l'entreprise signe un cahier de charges mais sous la pression des populations nous avons renoncé.

Le Président du Conseil Rural de Nétéboulou

Quelques témoignages (2)

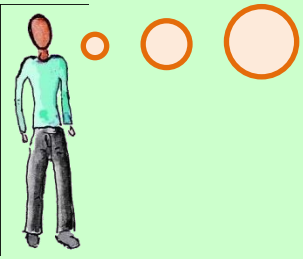

La gestion de l'information est cruciale ; les paysans doivent être informés sur les tenants et les aboutissants ; en miroitant l'argent, ils s'engagent sans comprendre le fond du problème

Le Président du GIE Fannafa

Nous vous avons donné nos terres sans contraintes, vous avez signé un contrat, vous partez sans rien dire !

Le chef de village de Guénéto

Quelques témoignages (3)

Si c'était à refaire, on choisirait un autre modèle qui demande moins de dépenses et qui favorise un partage des risques. Avec ce modèle, le risque est élevé et engage exclusivement l'investisseur. En plus des investissements pour la production, il exige beaucoup de dépenses pour la cession des terres et les salaires

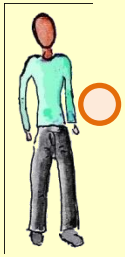

Le coordonnateur du projet ANOC

Quelques témoignages (4)

Quand je vendais mes terres, j'étais conscient qu'avec 20 000 frs l'hectare, je ne pouvais pas faire grand-chose mais, je me disais qu'au moins, si mon fils est recruté à raison de 75000frs par mois ou même les 45 000frs finalement imposés par l'entreprise, ça pouvait améliorer les choses. C'est pour cette raison seulement que j'ai décidé de céder mes champs que je cultivais à Anoc pour ce projet

Un chef de village de la CR d'Ourour

Leçons apprises

- Processus très peu transparents caractérisés par l'opacité des transactions : absence de consentement préalable et « éclairé » ;
- Jeu d'acteurs entre collectivités locales, populations, Etat, investisseurs en perpétuel remise en cause ;
- Textes actuels globalement favorables au droit à l'alimentation, mais l'enjeu réside dans la capacité des parties prenantes à contrôler les processus ;
- Finalement c'est moins l'investissement que la forme/façon de réaliser l'investissement qui pose problème (processus de consultation et modèles d'affaires)

Recommandations aux décideurs nationaux (1)

- Les autorités sénégalaises doivent:
  - S'assurer que toute décision d'investissement soit précédée d'une information préalable et éclairée des communautés locales;
  - concevoir un programme de renforcement des capacités des collectivités locales par rapport aux investissements agricoles et aux conséquences sur la gestion du foncier;
  - s'assurer que les principes retenus par la loi d'orientation sur les biocarburants sont respectés dans la mise en œuvre;
  - promouvoir des modèles d'affaires qui minimisent les possibilités d'aliéner les terres des paysans;

Recommandations aux décideurs nationaux (2)

- contraindre les entreprises qui investissent dans la production de biocarburant à divulguer leurs plans pour l'utilisation des terres et autres ressources afin d'améliorer la connaissance des communautés locales et leur capacité à prendre des décision;
- impliquer l'association des élus locaux dans le processus de délivrance des agréments par l'APIX lorsque des investissements agricoles d'envergure sont concernés. Au préalable renforcer les capacités des membres de cette structure;

Recommandations aux décideurs locaux (1)

- Les élus locaux doivent créer les conditions d'une meilleure connaissance des conditions des investissements privés au sein de leurs collectivités locales et des conséquences de leurs décisions ;
- Il faudrait renforcer les capacités de négociation des élus pour leur permettre de mieux prendre en charge les intérêts des populations dans le cadre des projets d'investissements agricoles.
- Toute délibération du conseil rural doit être précédée d'une large consultation des parties prenantes. Le conseil rural doit réclamer à l'avance qu'un dossier complet soit mis à sa disposition pour étude.

Recommandations aux décideurs locaux (2)

- Le conseil rural doit veiller à ce que les études d'impact environnemental soient réalisées, des mesures de mitigation des impacts prises et les résultats de l'étude communiqués aux élus.
- Il faut également limiter les surfaces que le conseil rural peut affecter ou à défaut alourdir les procédures dès que la demande atteint une certaine échelle.

MERCI

ANNEXES

Composition du capital social des différents intervenants

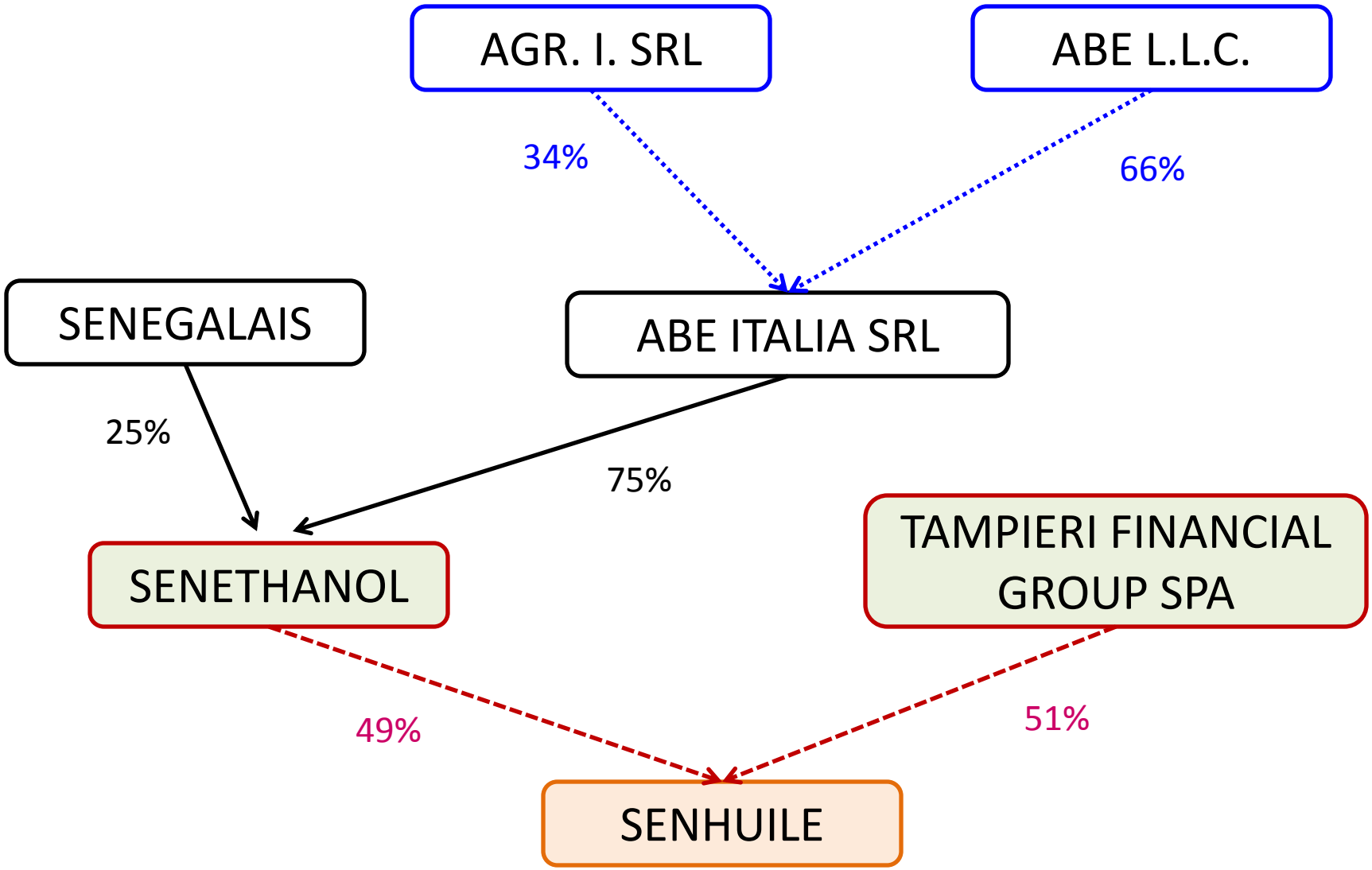

Le Protocole d'accord entre l'Etat du Sénégal et la Société TRE S.P.A.

Protocole d'accord entre l'Etat et l'entreprise

Engagements de l'Etat

Engagements de la société

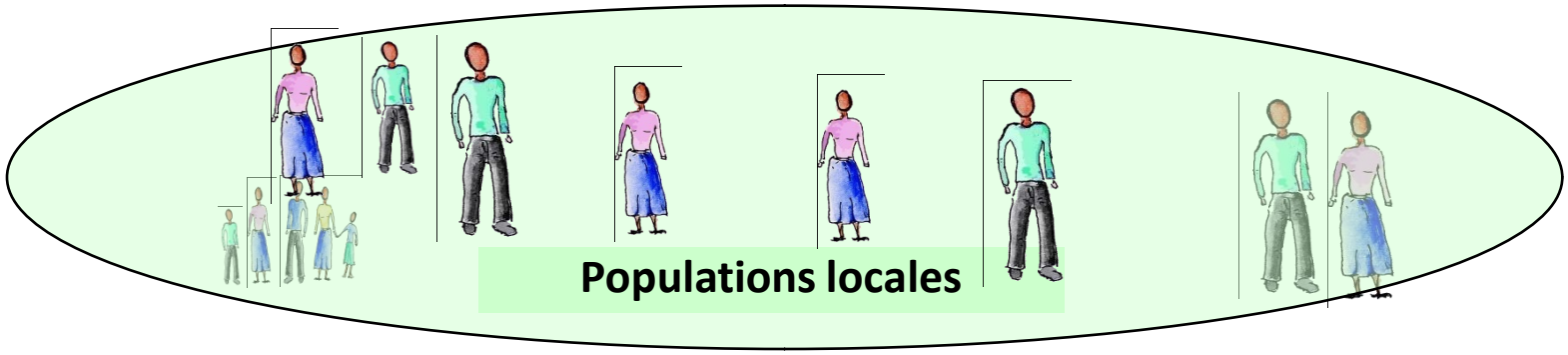

Le protocole d'accord prévoit
(signé le 12 mars 2009 : article 2)

- *"i) la plantation de cinquante mille (50 000) hectares au moins ;*
- *ii) l'implantation d'une ou de plusieurs usines pour produire au moins cent (100) mètres cubes d'huile de jatropha curcas par jour en plein régime ;*
- *iii) l'installation de centrales pour une capacité pouvant aller jusqu'à trente (30) méga watts pour la production d'énergie électrique à partir des tourteaux."*

Les engagements de l'Etat du Sénégal

"*(i) faciliter la mise à disposition des terres pour la réalisation des plantations et l'implantation des usines ;*

(ii) faciliter la signature d'un contrat entre les producteurs et TRE S.P.A. pour la réalisation du projet ;

(iii) offrir à TRE S.P.A. toutes les mesures incitatives prévues par les textes en vigueur ;

(iv) examiner toute autre possibilité d'appliquer des mesures avantageuses exceptionnelles à TRE S.P.A. afin d'optimiser son investissement au Sénégal.

…"

Les engagements de la société TRE S.P.A.

"(i) réaliser des pépinières de jatropha, des infrastructures nécessaires à la maîtrise de l'eau (pour la production agricole) et à la production d'huile ;

(ii) fournir aux producteurs les intrants agricoles et l'assistance technique nécessaire ;

(iii) utiliser l'huile pour l'exportation après satisfaction des besoins du Sénégal aux conditions du marché ;

(iv) utiliser les tourteaux pour l'alimentation des centrales électriques à construire ;

Les engagements de la société TRE S.P.A.

(v) créer des emplois notamment en milieu rural ;

vi) former les producteurs et les techniciens ;

(vii) respecter l'équilibre entre les plantations de Jatropha curcas et les diverses spéculations agricoles (réponse à la demande alimentaire) et encourager l'association du Jatropha curcas avec les spéculations alimentaires (contribuer à la sécurité alimentaire, accroître les revenus et favoriser l'auto développement)."

Quelques histoires de vie (1/2)

Il s'était porté volontaire pour céder ses meilleures terres, espérant travailler comme ouvrier agricole dans les plantations du projet. Malheureusement, une maladie à l'œil l'a empêché d'être recruté. Finalement, il n'a reçu aucune contrepartie et constate amère son sort:

Mamadou Coulibaly, village de Ndémou

Il a cédé ses terres, a été recruté par le projet comme gardien, il n'a pu cultiver durant la dernière saison des pluies. Sa maman est tombée malade et il a dépensé le peu d'argent économisé sur son salaire. Le projet a quitté sans avertir… il n'a pas de réserves céréalières et n'a plus de salaire. Il ne peut soigner sa maman qui a fait une rechute il y a deux mois. Il atteint désespérément le retour du projet en calculant déjà 5 mois de gardiennage qui lui sont dus.

Amérou, le gardien de la base de Ndémou